



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Service des ressources humaines</b>  <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b>  <b>BCEP</b>  <b>78, rue de Varenne</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b>  <b>SG/SRH/SDDPRS/2020-302</b>    <b>26/05/2020</b></p>
--	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2020

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

SG/SRH/SDDPRS/2020-74 du 03/02/2020 : Concours et examen professionnel de recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire.

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Concours et examen professionnel de recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES  
 ADMINISTRATION CENTRALE  
 Etablissements d'enseignement technique agricole  
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - INRAE  
 Pour information : CGAAER – IGAPS – Organisations syndicales

**Résumé :** Report de la date limite d'inscription, de la date limite de dépôt des dossiers de présentation et des dossiers de RAEP et de la date de l'épreuve écrite des concours et de l'examen professionnel de recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire organisés au titre de l'année 2020.

Bureau des concours et des examens professionnels  
 Suivi par : Françoise DAVAUX

Téléphone : 01 49 55 58.41  
Fax : 01 49 55 50 82  
Mèl : francoise.davaux@agriculture.gou.fr

**Textes de référence** :Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Arrêté du 21 mai 2004 modifié fixant la liste des diplômes, certificats ou titres de vétérinaire mentionnée à l'article L. 241-2 du code rural ;

Arrêté du 16 février 2018 fixant la liste des grandes écoles scientifiques mentionnée au 1° de l'article 7 du décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Arrêté du 16 février 2018 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours et de l'examen professionnel de recrutement des inspecteurs et des inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire prévus à l'article 7 du décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 ;

Arrêté du 11 janvier 2019 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours externe sur titres et travaux prévu au 2° de l'article 7 du décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Arrêté du 29 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un examen professionnel pour le recrutement d'inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Arrêté du 29 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Arrêté du 29 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire ;

Arrêté du 22 mai 2020 portant adaptation des épreuves des concours et de l'examen professionnel de recrutement des inspecteurs de santé publique vétérinaire ouverts au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie du covid-19 ;

Arrêté du 22 mai 2020 reportant la date limite d'inscription, la date limite de dépôt des dossiers de présentation et la date des épreuves écrites des concours et de l'examen professionnel pour le recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire.

En raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-74 du 3 février 2020 relative à l'ouverture d'un concours externe, d'un concours externe sur titres et travaux, d'un concours interne et d'un examen professionnel de recrutement des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) et de deux concours de recrutement des inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire (I-ESPV) organisés au titre de l'année 2020 est modifiée comme suit :

1) **La date limite d'envoi des dossiers d'inscription est reportée au 2 juin 2020.** Cet envoi se fera **par mail** adressé à Mme Françoise DAVAUX ([francoise.davaux@agriculture.gouv.fr](mailto:francoise.davaux@agriculture.gouv.fr)).

En cas de non-utilisation de la messagerie électronique, les dossiers d'inscription seront adressés par courrier au plus tard le 2 juin 2020, le cachet de La Poste faisant foi, à :

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
Secrétariat général – Service des ressources humaines  
SDDPRS – Bureau des concours et des examens professionnels  
A l'attention de Mme Françoise DAVAUX  
78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

2) **La date limite de dépôt des dossiers de présentation** pour les concours externes d'ISPV et I-ESPV **et des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)** pour les concours interne et examen professionnel d'ISPV est **reportée au 8 juin 2020** (le cachet de La Poste faisant foi). Ce dépôt se fera **par mail** adressé à Mme Françoise DAVAUX ([francoise.davaux@agriculture.gouv.fr](mailto:francoise.davaux@agriculture.gouv.fr)).

En cas de non-utilisation de la messagerie électronique, les dossiers de présentation et de RAEP seront adressés par courrier au plus tard le 8 juin 2020, le cachet de La Poste faisant foi, à :

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
Secrétariat général – Service des ressources humaines  
SDDPRS – Bureau des concours et des examens professionnels  
A l'attention de Mme Françoise DAVAUX  
78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

3) **La date de l'épreuve écrite** des concours (hors concours externe sur titres et travaux) et de l'examen professionnel pour le recrutement d'ISPV et d'I-ESPV est **reportée au 16 juin 2020**.

4) **La date de l'épreuve orale d'admission** aura lieu à Paris **à partir du 29 juin 2020**.

\*\*\*\*

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE